



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3575^e séance

Vendredi 8 septembre 1995, à 18 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fulci	(Italie)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Eitel
	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Wang Xuexian
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Ladsous
	Honduras	M. Rendón Barnica
	Indonésie	M. Wibisono
	Nigéria	M. Ayewah
	Oman	M. Al-Sameen
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

La séance est ouverte à 18 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la République de Bosnie-Herzégovine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Égypte, de la Turquie et de l'Ukraine des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Kalajdzisalihović (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; M. Drobnyak (Croatie), M. Elaraby (Égypte), M. Çelem (Turquie) et M. Zlenko (Ukraine) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai également reçu de l'Ambassadeur Dragomir Djokic une lettre datée du 8 septembre 1995 dans laquelle il demande à prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je propose, avec l'assentiment du Conseil, de l'inviter à prendre la parole devant le Conseil au cours du débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1995/776, lettre datée du 7 septembre 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant le texte d'une déclaration faite par le Président de la Fédération de Russie; S/1995/778, lettre datée du 7 septembre 1995,

adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 8 septembre 1995 adressée au Secrétaire général par les représentants de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique qui sera publiée en tant que document S/1995/780.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Fédération de Russie a demandé la convocation urgente d'une réunion officielle du Conseil de sécurité pour examiner à nouveau la situation qui règne en Bosnie-Herzégovine à la suite des bombardements intensifs de positions bosno-serbes par les forces aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous tenons à répéter que nous exigeons qu'un terme soit immédiatement mis à ces actes de violence.

Notre approche de cette question est bien connue, et au cours des 10 derniers jours elle a été réitérée à maintes reprises à nos partenaires du Groupe de contact, les représentants du Secrétariat des Nations Unies, au cours de consultations du Conseil de sécurité et de réunions des pays qui fournissent des contingents aux forces des Nations Unies en Bosnie. La position russe a été à nouveau clairement exprimée dans les dernières déclarations du Président Boris Eltsine, de la Fédération de Russie, et dans les déclarations faites par son ministre des affaires étrangères. Nous sommes fermement convaincus que la poursuite des frappes aériennes de l'OTAN et les tirs d'artillerie de la Force de réaction rapide dirigés contre les Serbes bosniaques ne renforcent pas mais au contraire sapent les efforts déployés pour parvenir à un règlement politique. Ces actions vont au-delà des décisions du Conseil de sécurité, elles modifient le caractère pacifique de l'opération de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie et entraînent la communauté internationale dans un conflit contre l'une des parties.

Nous ne voyons dans les actions de l'OTAN qu'une logique punitive. Est-il possible d'appeler «dissuasion», au sens que lui donne la résolution 836 (1993), la destruction planifiée quotidienne du potentiel militaire des Serbes bosniaques lorsque le potentiel militaire des Serbes bosniaques a été systématiquement détruit pendant plusieurs jours? Les cibles des bombardements ne sont pas seulement des objectifs militaires, mais également du matériel et des infrastructures — ponts et lignes de communication, y compris des objectifs civils. À ce jour la délégation de la Fédération de Russie n'a toujours pas reçu de réponse aux questions

posées sur les dommages matériels ou sur les pertes humaines causés par les bombardements y compris parmi les civils. Nous insistons pour que le Conseil de sécurité soit immédiatement informé des faits.

Comme on le sait, l'incident sanglant du marché de Sarajevo est à l'origine de cette action. Je voudrais dire très clairement que nous condamnons vigoureusement un tel acte de terrorisme, quel qu'en soit l'auteur. Le Conseil de sécurité a été informé que l'enquête menée par les forces des Nations Unies a établi la responsabilité des Serbes bosniaques. Après avoir accepté cette information en toute confiance nous espérons obtenir des explications plus détaillées sur ce qui justifiait cette conclusion, en particulier après avoir lu des articles de presse mettant en doute cette conclusion.

Je voudrais rappeler que s'agissant d'un incident identique au marché de Sarajevo, le 5 février 1994, qui avait également été utilisé comme prétexte pour utiliser la force contre les Serbes bosniaques, des Membres des Nations Unies avaient été en mesure, bien que tardivement, de connaître les résultats de l'enquête, à savoir que les coupables du crime ne pouvaient en fait être identifiés. Cependant des frappes aériennes continuaient d'avoir lieu. Compte tenu de cette expérience, nous confirmons une nouvelle fois notre demande, à savoir que le Conseil de sécurité soit immédiatement informé des détails de cette dernière enquête.

Je voudrais tout particulièrement souligner que les procédures acceptées par le Conseil de sécurité quant au recours à la force en Bosnie-Herzégovine ont été cette fois-ci gravement violées. Tout d'abord, les consultations nécessaires qu'exigeait la résolution 844 (1993) n'ont pas eu lieu avec les membres du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil de sécurité n'ont pas non plus été informés en temps opportun des mesures qui avaient été prises. Cela est d'autant plus inadmissible que ces actions représentent clairement une modification qualitative du caractère du recours à la force. Je répète que les membres du Conseil, contrairement à des cas précédents, n'ont été mis au courant qu'après l'événement.

Deuxièmement, les bombardements et les tirs d'artillerie ont été cette fois-ci considérables et disproportionnés, bien qu'à cet égard l'interprétation du Conseil ait été jusqu'ici différente. Nous savons que la décision de répondre de manière disproportionnée a été prise par le Conseil de l'OTAN. Cependant, le Conseil de sécurité n'a pas décidé de modifier le principe de la proportionnalité pour ce qui est du recours à la force.

Troisièmement, nous avons été surpris d'apprendre, il y a tout juste quelques jours, par des membres responsables du Secrétariat des Nations Unies, que la procédure de la «double clef» a été récemment modifiée de façon qualitative, et que désormais l'ONU n'est plus en mesure de mettre fin à l'utilisation de la force sans l'accord de l'OTAN. Il serait intéressant de savoir quand et par qui cette décision a été prise, car elle va à l'encontre des éclaircissements les plus récents fournis par le Secrétaire général, qui, dans sa lettre du 1er août adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1995/623), indiquait qu'en matière de coordination entre l'ONU et l'OTAN dans le cas de recours à la force aérienne :

«Ces arrangements de la "double clef" demeurent en vigueur.» (S/1995/623, par. 2)

Comme on le sait, ces arrangements ont donné à l'ONU le droit de mettre fin aux frappes aériennes de son propre chef. Pour nous, comme pour les autres membres qui fournissent des contingents aux forces des Nations Unies et qui ne sont pas membres de l'OTAN, c'est une question extrêmement délicate et importante, puisqu'il est question ici, entre autres choses, de la sûreté et de la sécurité de nos propres forces de maintien de la paix.

Quatrièmement, nous avons récemment appris par les médias et les déclarations faites par les représentants de la FORPRONU qu'il existe un certain mémorandum d'accord entre l'OTAN et les Nations Unies sur l'utilisation de la force aérienne dans le cadre des nouvelles conditions. Ni le Conseil de sécurité ni les pays fournissant des contingents — en tout cas pas la Russie — n'ont été informés de ce mémorandum, bien que — comme la presse l'a encore clairement indiqué — selon ce mémorandum la région où il serait fait usage de la force se trouve hors des frontières du territoire de la Bosnie-Herzégovine et, en fait, empiète également sur les États voisins. Ceci est en violation directe des résolutions du Conseil de sécurité. En outre, tel que nous le comprenons, ce mémorandum contient aussi certains autres changements fondamentaux dans l'approche des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Vu l'extrême importance de cette question, nous voudrions aussi demander que le texte du mémorandum soit immédiatement mis à la disposition des membres du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, la participation active de la Force de réaction rapide dans la neutralisation des positions serbes dépasse clairement son mandat, tel qu'il est énoncé dans la résolution 988 (1995). Cela ne concerne plus la protection du personnel des Nations Unies et des convois humanitaires;

c'est de fait une participation dans l'action militaire contre une partie. Je voudrais citer un extrait d'un document distribué par le secrétariat de l'OTAN lors d'une réunion de la Commission politique du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord :

«Dans la soirée du 5 septembre, des coups de feu ont été entendus à Sarajevo. Selon les informations des Nations Unies, un échange de coups de feu, initié par les forces gouvernementales bosniaques, a eu lieu entre les deux parties belligérantes. La Force de réaction rapide a tiré en guise d'avertissement en direction des forces des Serbes bosniaques. Le commandant des forces locales du Gouvernement bosniaque a reçu une lettre contenant un avertissement.»

Cette approche illustre clairement, je crois, le fait que la Force de réaction rapide n'est plus impartiale, même si elle fait toujours partie intégrante de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie.

Force est donc de s'interroger sur l'ensemble de l'opération des Nations Unies en Bosnie. Nous avons souligné que le tout dernier ultimatum lancé aux Serbes bosniaques contenait essentiellement des demandes que le Conseil de sécurité avait précédemment adressées aux deux parties dans sa résolution 987 (1995). Ainsi, la demande faite par le Conseil de sécurité aux deux parties pour qu'elles appliquent la démilitarisation mutuellement convenue des zones de sécurité a été ignorée, tout comme l'a été son appel à un cessez-le-feu et à une cessation des hostilités. De plus, dans la même résolution, le Conseil de sécurité demandait aux parties de coopérer avec la FORPRONU à la mise en oeuvre de ces accords. Depuis l'adoption de cette résolution, le Conseil de sécurité n'a reçu toutefois aucune information sur la façon dont la FORPRONU a appliqué ses instructions en vue de promouvoir des négociations entre les parties. Au contraire, comme nous le savons tous, la FORPRONU a lancé un ultimatum à l'une des parties.

Ces circonstances peuvent avoir des conséquences très graves à la fois sur les perspectives d'un règlement de paix en Bosnie et les activités de maintien de la paix de l'ONU dans leur ensemble, y compris sur ses relations avec les organisations et arrangements régionaux.

Nous avons pris note avec satisfaction de la nouvelle réconfortante qui est parvenue de Genève, à savoir qu'un accord a été réalisé sur un règlement en Bosnie entre les Ministres des affaires étrangères de la Yougoslavie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine, sous l'égide du Groupe de contact international. La logique de paix pro-

gresse, non pas grâce aux bombardements massifs, mais en dépit de ces derniers. À ce propos, comme on le sait d'ailleurs, les Serbes bosniaques avaient accepté de participer aux négociations, en ne formant avec la Yougoslavie qu'une seule délégation avant même que ne commencent les frappes de l'OTAN. Il est important que les propositions du Groupe de contact, qui remontent à plus d'un an et qui comprennent et la carte des délimitations territoriales et les principes mêmes d'un juste cadre constitutionnel destiné à la Bosnie-Herzégovine, aient été acceptées par toutes les parties à l'issue des rencontres de Genève.

Les résultats de Genève donnent, croyons-nous, un important élan positif vers l'intensification du processus politique grâce à des efforts concertés de la part de toutes les parties concernées. Les initiatives russes, telles que présentées par le Président Eltsine, s'inscrivent également dans ce cadre. Il reste à espérer que la logique de guerre l'emportera sur la logique de paix.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai écouté attentivement l'Ambassadeur Lavrov, et je comprends qu'il veuille faire connaître clairement en ce moment le point de vue russe. Je ne commenterai pas en détail sa déclaration. Je peux dire, toutefois, que le Royaume-Uni est convaincu que l'action menée récemment par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Bosnie a été appropriée et justifiée. Ses objectifs étaient clairs et spécifiques et visaient à protéger les zones de sécurité, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Que les Serbes bosniaques respectent les conditions que leur ont expliquées les commandants des Nations Unies sur le terrain et cette action cessera.

Mais l'attention de la communauté internationale se concentre aujourd'hui sur Genève et sur les progrès qui y ont été réalisés dans le processus politique. Il est clair qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en Bosnie. Nous avons souligné tout au long de la crise que toutes les parties — y compris les Serbes de Bosnie — doivent oeuvrer à une solution pacifique. Nous saluons l'issue de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Genève entre le Groupe de contact et les Ministres des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, de la Bosnie et de la Croatie. Les principes convenus lors de cette réunion représentent un pas important vers la recherche d'un règlement politique. En particulier, cela revient à dire que les dirigeants serbes de Bosnie ont accepté de négocier sur la base du plan du Groupe de contact.

Cela ne constitue qu'une étape sur la voie de la paix. Des négociations difficiles restent à venir. Toutes les parties doivent être prêtes à faire des compromis si elles veulent aboutir à un règlement. Mais un premier pas a enfin été fait.

M. Ladsous (France) : Je voudrais d'abord souligner brièvement que l'action militaire de l'ONU et de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine résulte des décisions arrêtées à la Conférence de Londres le 21 juillet dernier dans le cadre de la protection des zones de sécurité. Ces opérations ont été déclenchées par le bombardement du marché central de Sarajevo, bombardement particulièrement odieux dont les responsabilités ont été clairement établies et que la communauté internationale tout entière a condamné avec vigueur.

Est-il besoin de rappeler que les opérations menées par l'OTAN reposent sur le mécanisme de la «double clef» ONU/OTAN, dont la légitimité ne saurait donc souffrir d'aucune contestation, dans le strict respect des prérogatives qui sont celles de notre Conseil et, plus généralement, des responsabilités qui sont celles des Nations Unies.

Cela étant, la réunion de notre Conseil — et c'est cela le plus important — intervient à un moment particulièrement crucial pour la relance du processus de paix dans l'ex-Yougoslavie. La réunion des trois Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie aujourd'hui à Genève, sous les auspices du Groupe de contact, a permis de dégager un accord sur des principes de base acceptés par ces trois pays. Cet accord constitue un progrès déterminant.

Ce premier résultat, qui doit conduire le plus rapidement possible à l'ouverture de négociations de paix, est fondé sur les propositions du Groupe de contact. Il a été obtenu grâce aux efforts diplomatiques de tous, et en particulier aux initiatives des États-Unis ainsi que de la France et de ses partenaires de l'Union européenne. Nous ne devons pas oublier le soutien déterminé des pays de l'Organisation de la Conférence islamique, avec lesquels s'est établi un partenariat permanent et durable pour travailler dans le sens de la paix.

Je rappelle que, de longue date, la France pour sa part avait milité pour des contacts directs entre les trois pays, avait avancé des propositions en ce sens et avait réaffirmé à maintes reprises son souhait qu'une réunion au sommet puisse se tenir. Au total, nous espérons ainsi que va s'engager une dynamique de paix.

Ces progrès dans la voie d'un règlement du conflit dans l'ex-Yougoslavie sont constatés alors même que la

détermination militaire sur le terrain se fait plus marquée, témoignant ainsi que les actions en cours sont au service d'une solution diplomatique d'ensemble.

La fermeté militaire est la condition essentielle du succès de l'action diplomatique. Nous devons continuer à faire montre d'une grande vigilance, et il reste absolument indispensable à cet égard que le siège de Sarajevo soit levé et que les armes lourdes soient retirées de la zone d'exclusion de cette ville. Toutes les attaques contre les zones de sécurité doivent cesser.

En tout état de cause, notre Conseil peut donc noter avec satisfaction aujourd'hui qu'une étape importante sur le chemin de la paix a été atteinte, et il doit continuer à faire preuve de la même détermination si nous entendons progresser dans la voie d'un règlement négocié d'ensemble.

Nous appelons donc solennellement les trois parties à aborder les prochaines étapes du processus de règlement dans un esprit d'ouverture et dans un esprit de compromis. Et la France, pour sa part, est prête à engager tout son poids en faveur de la paix et à veiller à ce que la cohésion de la communauté internationale, facteur essentiel d'un règlement, continue de se renforcer.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes peut-être à un tournant dans le conflit sanglant qui a dévasté l'ex-Yougoslavie.

Avec la signature aujourd'hui à Genève d'une déclaration conjointe et de principes de base acceptés, les bases ont été jetées pour mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine. Bien que la menace de guerre persiste, ces événements laissent entrevoir une possibilité de paix ténue et incertaine. La communauté internationale a oeuvré avec acharnement pour se faire l'intermédiaire d'un règlement durable, juste et négocié. Des vies ont été sacrifiées dans cet effort, y compris, récemment, celles de trois diplomates américains éminents et dévoués, de trois médiateurs : Robert Frazure, Joseph Kruzal et Nelson Drew. J'ose espérer — en fait je suis certain — que leur disparition tragique a contribué au mouvement vers la paix qui s'est manifesté aujourd'hui à Genève.

Cet effort pour parvenir à un règlement n'a pas bien sûr été l'oeuvre d'une seule nation, voire de quelques nations. Y ont été associés les efforts de l'ONU, de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, du Groupe de contact, de l'Union européenne et de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous devons tous poursuivre nos

efforts pour aider les parties qui ont la responsabilité ultime de décider en faveur de la paix.

Les États-Unis sont d'accord avec tous les autres membres du Conseil pour dire que le conflit en République de Bosnie-Herzégovine ne peut pas se régler sur le champ de bataille. C'est la raison pour laquelle nous avons tant insisté sur la nécessité de rechercher une solution diplomatique et y avons consacré tant d'efforts. Nous sommes convaincus que pour défendre les chances d'une solution diplomatique la communauté internationale n'avait d'autre choix que de réagir énergiquement à l'attaque des Serbes de Bosnie sur le marché de Sarajevo. Les dirigeants des Serbes de Bosnie connaissaient les décisions du Conseil de sécurité qui avaient proclamé Sarajevo zone de sécurité. Ils avaient été avertis que la poursuite des attaques contre les zones de sécurité susciterait une réponse énergique. Ils ont choisi de faire fi de cet avertissement et ils doivent à présent accepter les conséquences de leurs actes.

Les Nations Unies ont clairement indiqué qu'elles n'étaient pas en guerre avec les Serbes de Bosnie, pas plus que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) n'est en guerre avec les Serbes de Bosnie. La vague actuelle de frappes aériennes prendra fin dès que les dirigeants des Serbes de Bosnie se conformeront aux conditions qui leur ont été énoncées par le général Janvier et qui ne demandent rien de plus que la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Mon gouvernement regrette que des frappes aériennes soient nécessaires et nous appuyons sans réserve les mesures prises par les Nations Unies et par l'OTAN pour empêcher de nouvelles attaques contre les zones de sécurité. Ces opérations sont pleinement autorisées par les résolutions existantes du Conseil de sécurité. C'est le Conseil de sécurité qui a créé les zones de sécurité et c'est le Conseil qui a donné pour mandat à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) d'empêcher les attaques contre ces zones. Nous sommes convaincus que le Conseil doit à présent appuyer les efforts déployés par la FORPRONU pour s'acquitter de son mandat.

Les événements d'aujourd'hui sont une indication qui nous laisse espérer que les parties choisiront la réconciliation et la reconstruction. Mon gouvernement sait qu'il reste beaucoup à faire pour traduire en un règlement de paix durable les principes aujourd'hui acceptés à Genève. Nous ferons notre part et nous demandons aux parties de faire la leur.

Comme le Président Clinton l'a déclaré aujourd'hui à Washington :

«Toutes les parties devront faire preuve de la même souplesse et du même sens politique qui ont permis l'accord d'aujourd'hui si nous voulons nous détourner de la guerre et réaliser notre objectif d'une paix durable dans les Balkans.»

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la situation en Bosnie-Herzégovine, la raison en est bien souvent de nouveaux événements douloureux accompagnés d'autres souffrances humaines et d'une nouvelle détérioration de la situation.

Aujourd'hui, nous nous réunissons dans des circonstances différentes. Aujourd'hui, comme l'a dit M. Kinkel, le Ministre allemand des affaires étrangères, une lueur d'espoir et de paix est apparue au bout du tunnel du désespoir. Aussi notre délégation est-elle reconnaissante à la délégation de la Fédération de Russie d'avoir demandé cette réunion.

Il y a quelques heures, nous avons tous été témoins de la première réunion des Ministres des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à Genève. L'Allemagne se félicite des délibérations et des résultats constructifs de cette réunion. Ces négociations, tenues sous l'égide du Groupe de contact, ont confirmé qu'il existe une réelle chance de parvenir à la paix.

Ce qui est urgent désormais, c'est d'agir avec fermeté et détermination sur la voie conduisant à un règlement pacifique. Voilà pourquoi nous demandons à nouveau instamment aux dirigeants de Pale de mettre fin aux attaques aériennes contre les objectifs militaires des Serbes de Bosnie. Comme les autorités compétentes des Nations Unies le leur ont déclaré, des mesures très précises doivent être prises, au nombre desquelles l'arrêt des attaques contre Sarajevo et les autres zones de sécurité et le retrait immédiat des armes lourdes des Serbes de Bosnie de la zone d'exclusion totale autour de Sarajevo; en outre, il convient que l'utilisation sans restriction de l'aéroport de Sarajevo soit rendue possible.

Malheureusement, des allégations ont été faites et force est d'y répondre, ne serait-ce que brièvement. Nous avons lu et entendu que ces attaques aériennes étaient considérées comme des mesures de représailles et comme étant de nature punitive. Il n'en est rien. Comme nous le savons tous, la punition, une fois décidée, est indépendante du comportement ultérieur du coupable. Il peut regretter ses

actes. Il peut changer son comportement. Mais la sentence sera exécutée.

Ici, la situation est tout à fait différente. Toutes les parties, y compris les Serbes bosniaques, savent que lorsque les Serbes bosniaques auront satisfait aux demandes que je viens de mentionner, les attaques aériennes cesseront. C'est pourquoi les attaques aériennes n'ont manifestement pas un caractère punitif. Ce sont des mesures coercitives, des mesures de contrainte.

Ce que l'on veut faire respecter c'est le droit international, tel que le stipulent les décisions prises par l'organe compétent de l'ONU, c'est-à-dire le Conseil de sécurité.

Dans sa résolution 836 (1993), le Conseil de sécurité lui-même a jeté les bases de l'action militaire. Il autorise les États Membres à prendre,

«moyennant une étroite coordination avec le Secrétaire général et la FORPRONU, toutes mesures nécessaires à l'intérieur et dans les environs des zones de sécurité ... pour soutenir la FORPRONU dans l'accomplissement de son mandat» (*Résolution 836 (1993), par. 10*).

Les frappes aériennes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont été demandées par l'ONU. Elles sont dirigées contre des cibles purement militaires. En outre, le recours à la force, comme je l'ai déjà dit, a un caractère limité. Il a pour objectif d'amener les Serbes de Bosnie à se conformer aux demandes légitimes que j'ai mentionnées.

Avec tous les autres membres du Conseil nous saluons comme premier résultat important l'issue de la réunion de Genève. C'est avant tout la population civile, prise dans ce qui est devenu un théâtre d'opérations militaires, qui bénéficiera de cet effort de paix.

L'intérêt fondamental de l'Allemagne est de voir cesser les conflits dans l'ex-Yougoslavie. Aujourd'hui, après la réunion de Genève, il y a lieu d'espérer que les négociations menées en vue d'un règlement pacifique pourront se poursuivre avec de meilleures chances de succès. Aucun effort de notre part ne sera épargné pour parvenir à cet objectif, qui se dérobe à nous depuis si longtemps.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation, prenant la parole pour la première fois ce mois-ci, qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de sep-

tembre et d'exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti et à ses collaborateurs pour la façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Ce soir, ma délégation souhaite regarder vers l'avenir et non vers le passé. Mon gouvernement se félicite des principes qui doivent servir de base à l'édification d'une nouvelle Bosnie-Herzégovine et sur lesquels les parties au conflit sont convenues aujourd'hui à Genève. Cet accord ne signifie pas la fin de la guerre, pas encore tout à fait du moins. Toutefois, il représente certainement un jalon sur la voie de son règlement pacifique. Les informations en provenance de Genève indiquent que les parties au conflit sont prêtes à accepter une proposition de paix, mais aussi à la mettre en oeuvre de bonne foi. Nous louons les efforts déployés récemment par la diplomatie américaine et les efforts que continuent de fournir les membres du Groupe de contact, qui ont énormément contribué à ce résultat.

Nous demandons aux parties de s'engager immédiatement dans le processus élaboré à Genève, car le facteur temps est essentiel. Le processus de règlement politique ne devrait plus être l'otage des extrémistes militaires qui tyrannisent et tergiversent, tout en massacrant des civils innocents dans une ville bosniaque après l'autre. La République tchèque souligne que seule l'application inconditionnelle et totale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des principes de Genève permettra de parvenir à un règlement durable de ce conflit.

Il convient de souligner que toutes les zones du conflit n'ont pas encore été traitées à Genève. Aucun accord n'a encore été atteint sur la Slavonie orientale. Cela nous inquiète même si les parties ont l'intention de revenir bientôt sur ce problème. Cela confirme le point de vue, que nous partageons, selon lequel il convient de faire preuve de plus de vigilance et de renforcer l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC).

Pour terminer, je voudrais souligner que mon pays appuie fermement et catégoriquement le rôle que l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) jouent conjointement ainsi que les mesures qu'elles ont prises ces dernières semaines pour prévenir de nouveaux bombardements de la population civile de Bosnie-Herzégovine et pour amener les parties à la table des négociations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République tchèque des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : La tragédie qui sévit dans l'ex-Yougoslavie, dont le conflit en Bosnie-Herzégovine est la manifestation la plus grave, a toujours été une source de vive inquiétude pour mon gouvernement. L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie était un pays ami, avec lequel le Nigéria a entretenu pendant des années des relations fructueuses et mutuellement avantageuses. Le Nigéria a donc appuyé tous les efforts de paix et toutes les initiatives diplomatiques qui visaient à un règlement complet de la crise. J'en veux pour preuve le fait que mon pays a été l'un des premiers à fournir un bataillon de troupes dans la première opération de maintien de la paix des Nations Unies déployée en Croatie en 1992; même maintenant, alors que nous n'avons plus de troupe sur le terrain, notre personnel est présent dans la composante d'observateurs militaires de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). En outre, depuis que nous sommes membres du Conseil, nous avons appuyé toutes les propositions bien intentionnées, contenues dans les résolutions et les déclarations présidentielles qui ont été présentées au Conseil en vue de faire avancer le processus de paix.

Nous continuons toutefois d'être préoccupés par l'absence d'unité d'objectif et d'harmonisation des politiques entre les principaux protagonistes de la crise, et particulièrement au sein du Groupe de contact. La tendance des grandes Puissances à choisir des favoris et à facilement laisser tomber l'autre partie n'a pas contribué à faire progresser notre recherche collective de la paix. Ma délégation a donc demandé à plusieurs reprises aux puissances et aux organisations régionales les plus directement intéressées, et qui disposent de la capacité de prendre des mesures, de coordonner leurs efforts avec ceux de l'ONU pour promouvoir un règlement pacifique de ce conflit.

L'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine et l'offensive importante lancée en Croatie ont marqué un tournant dans la crise. Mon gouvernement a invité toutes les parties intéressées à intensifier la recherche d'un règlement politique. Nous avons été encouragés par certains signes qui montrent que cela a commencé à se produire. Cependant, l'incident du marché de Sarajevo a une nouvelle fois grippé l'engrenage du processus de paix.

Un autre aspect du problème qui a retenu l'attention de mon gouvernement est le rôle joué par nos Casques bleus dans le conflit. Alors que nous avons ressenti la nécessité d'accroître la crédibilité des efforts des Nations Unies en renforçant la capacité de la FORPRONU à se défendre et à exécuter son mandat, nous avons également mis en garde contre la perspective de voir les Nations Unies devenir

partie au conflit. À cet égard, nous avons considéré les frappes aériennes récentes de l'OTAN comme une réponse appropriée et mesurée face à la récente attaque d'artillerie menée par les forces serbes de Bosnie contre un centre civil, mais dans le même temps nous avons regretté qu'il soit devenu nécessaire de recourir à une telle force.

Cependant, qu'il me soit permis de dire à nouveau que mon gouvernement continue de privilégier l'option d'un règlement politique négocié; et nous invitons toutes les parties intéressées à accepter de poursuivre cette option de bonne foi. La solution militaire est futile et doit être abandonnée.

Ma délégation espère que ces frappes n'ont pas causé de dommage irréparable à la neutralité des Nations Unies et qu'elles n'ont pas non plus diminué le rayon d'espoir d'un règlement pacifique qui est apparu récemment. Nous pensons qu'il n'est pas trop tard pour réévaluer la stratégie actuelle et envisager l'objectif à long terme où elle peut nous mener finalement. Une telle réévaluation doit être effectuée tant par les Nations Unies que par l'OTAN, dans un esprit de partenariat et non de concurrence.

Mon gouvernement lance donc à toutes les parties un appel à la retenue et prie les gouvernements qui ont le plus d'influence sur les parties de faire pression sur elles pour les amener à la table de négociations.

Nous espérons que les conclusions atteintes aujourd'hui à la réunion de Genève serviront de tremplin et imprimeront l'élan nécessaire pour faire progresser le processus de paix.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Les Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie ont signé un accord de principes aujourd'hui à Genève, en tant que base de négociation visant à mettre fin au conflit en Bosnie-Herzégovine. Il s'agit là d'une évolution positive dont la délégation chinoise se félicite sincèrement.

S'agissant de la question de la Bosnie-Herzégovine, la délégation chinoise a toujours maintenu que la communauté internationale se devait de respecter sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique. Une solution appropriée devrait être trouvée par la voie de négociations pacifiques — c'est-à-dire, acceptable pour les parties concernées. Il s'est avéré que la négociation pacifique est la seule façon de régler la question de la Bosnie-Herzégovine.

Conformément à sa position de principe, la Chine n'est pas favorable au recours aux frappes aériennes pour exercer une pression. Celles-ci ne contribueront pas au règlement de la question mais, au contraire, ne feront que compliquer la situation et créer des obstacles à un règlement politique. Nous estimons, à la lumière de l'accord de principe conclu par les parties intéressées, qu'il faut cesser immédiatement les frappes aériennes afin de créer un climat propice au processus de règlement politique.

Les options permettant de mettre fin au conflit prolongé en Bosnie-Herzégovine sont compliquées. Bien qu'un accord de principe ait été conclu par les parties concernées, de nombreuses questions de fond restent encore sans solution. Par conséquent, nous espérons que les parties concernées feront preuve de la plus grande volonté politique possible et poursuivront leurs efforts dans un esprit constructif, tout en tenant compte des intérêts fondamentaux des différentes nations de cette région, afin de faire avancer le processus de règlement politique d'ensemble, de façon qu'une paix et une stabilité durables puissent être instaurées dans la région de l'ex-Yougoslavie.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Le conflit en Bosnie-Herzégovine est une source de grave préoccupation pour l'Indonésie. Nous notons, à cet égard, que nous venons d'entrer dans une phase décisive en ce qui concerne l'évolution de la situation dans la République de Bosnie-Herzégovine, comme le montre l'issue positive de la réunion qui s'est tenue à Genève entre les Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie. Ma délégation attache une grande importance à toute initiative de paix entreprise dans la région.

L'action décisive réclamée depuis longtemps par la communauté internationale pour protéger les zones de sécurité proclamées par les Nations Unies a été enfin entreprise. Les opérations aériennes menées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et autorisées par les Nations Unies sont conformes aux résolutions du Conseil de sécurité — notamment la résolution 836 (1993), qui autorise, entre autres, la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), agissant en état de légitime défense, à prendre les mesures nécessaires, y compris en recourant à la force, en riposte à des bombardements par toute partie contre les zones de sécurité. La même résolution décide que les États Membres, agissant à titre national ou dans le cadre d'organisations ou d'arrangements régionaux, peuvent prendre sous l'autorité du Conseil de sécurité et moyennant

une coopération avec le Secrétaire général et la FORPRONU, toutes mesures nécessaires à l'intérieur et dans les environs des zones de sécurité de la République de Bosnie-Herzégovine, en recourant à la force aérienne, pour soutenir la FORPRONU dans l'accomplissement de son mandat.

En outre, ces mesures illustrent l'efficacité des mesures prises récemment pour rationaliser le processus de prise de décisions au sein des Nations Unies et montrent bien la coopération étroite qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et l'OTAN.

Ma délégation voudrait inviter la partie serbe de Bosnie à répondre positivement et sans tarder aux mesures préconisées par les Nations Unies et l'OTAN, en mettant fin à la menace qu'elle fait peser sur la zone de sécurité de Sarajevo notamment en retirant ses armes lourdes de la zone d'exclusion de 20 kilomètres entourant la ville.

Ma délégation voudrait souligner qu'une solution globale au conflit en Bosnie-Herzégovine ne pourra être réalisée que par des moyens pacifiques. À cet égard, nous nous félicitons des résultats obtenus aujourd'hui à Genève, à la réunion tenue sous les auspices du Groupe de contact, des Ministres des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie. Nous espérons que cette réunion débouchera sur une nouvelle phase, une phase marquée par un effort renouvelé vers un règlement juste, global et pacifique du conflit dans l'ex-Yougoslavie.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : L'action des dirigeants des Serbes bosniaques contre les zones de sécurité établies par le Conseil de sécurité en général, et contre la population civile de Sarajevo en particulier, dépasse toutes les limites du droit humanitaire et relève d'une cruauté inadmissible. Ma délégation comprend donc que l'action conjointe en cours des forces des Nations Unies et des forces du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est devenue malheureusement inévitable en tant que moyen d'essayer de mettre fin à l'encerclement de feu qui, à maintes reprises, a ensanglanté Sarajevo.

La cruauté que je viens de mentionner comprend, rappelons-le, les exactions honteuses et sans précédent qui ont été imposées aux Casques bleus eux-mêmes, à la stupefaction de la communauté internationale tout entière. Le mépris pour les normes et les limites décidées par le Conseil de sécurité doit prendre fin une fois pour toutes. Toutes les parties doivent assumer leurs obligations respectives. Nous nous employons tous à réaliser cet objectif.

Malgré tout, l'espoir de la paix semble renaître aujourd'hui à Genève. Il faut toutefois le consolider, pas à pas, grâce à la négociation, et cela ne sera pas facile.

Nous commençons, néanmoins, à entrevoir la possibilité d'une logique de paix, bâtie sur une solution politique, qui nous incite à l'optimisme. C'est seulement en empruntant cette voie avec sincérité que nous serons à même de parvenir à une solution durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

La réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité coïncide avec l'arrivée de Genève d'informations à propos d'une nouvelle évolution positive dans la crise qui sévit dans l'ancienne Yougoslavie. Les Ministres des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) sont aujourd'hui parvenus à une entente, lors de cette rencontre, sur certains principes fondamentaux concertés qui régiront les négociations difficiles qui seront menées et sur le texte d'une déclaration commune. Nous tenons à féliciter tous ceux qui ont contribué à ce succès et à rendre un hommage particulier, comme l'a déjà fait le représentant des États-Unis, aux éminents diplomates américains qui ont perdu la vie près de Sarajevo il y a quelques jours, alors qu'ils cherchaient à faire prévaloir la paix. Les bonnes nouvelles qui sont arrivées de Genève sont le plus bel hommage que l'on puisse rendre à leur mémoire, ainsi qu'à la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie en luttant pour la paix dans l'ancienne Yougoslavie.

Tout en reconnaissant l'importance de ces faits nouveaux, il ne faut pas nous leurrer et penser que la paix est à notre portée. Au cours des dernières années, trop d'espoirs ont été détruits, trop d'accords entre les parties au conflit ont été traités comme de simples chiffons de papier. Cependant, comme l'a indiqué le Ministre des affaires étrangères d'Italie, l'Honorable Susanna Agnelli, l'entente d'aujourd'hui constitue un premier pas important qui nous rapproche de la paix en Bosnie-Herzégovine, et ce pas doit être consolidé le plus rapidement possible. Cette entente peut nous aider à mettre en oeuvre le plan de paix proposé par les États-Unis, auquel l'Italie et les partenaires européens ont contribué depuis le début, et dont nous faisons nôtres les termes et la démarche générale.

J'aimerais également déclarer notre satisfaction devant l'apparition d'un mécanisme devant permettre de gérer les

phases ultérieures des négociations sur la base d'une coordination étroite avec l'action menée par les États-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie. Compte tenu également de la prochaine réunion à Rome du Groupe de contact, mon pays continuera à participer aux efforts que fait la communauté internationale pour restaurer la paix en Bosnie-Herzégovine.

Cependant, ce frêle rayon d'optimisme et d'espoir ne doit pas nous amener à oublier que la ville de Sarajevo et les autres zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine demeurent encore sous la menace directe des obus des Serbes bosniaques. La mémoire du récent massacre à Sarajevo, responsable de la mort de 32 civils innocents, reste encore douloureusement présent dans la mémoire de l'opinion publique italienne.

Bien souvent, dans le passé, nous avons déclaré que la pratique d'attaques indiscriminées contre la population civile sans défense est une pratique particulièrement odieuse et tout à fait inacceptable au regard de toutes les normes de la société civile. Il est donc du devoir de la communauté internationale d'empêcher la répétition de telles attaques à l'avenir.

Cela, et rien d'autre, a été le but principal des attaques aériennes que l'OTAN a récemment lancées contre les objectifs militaires des Serbes bosniaques, objectifs qui ont été soigneusement choisis afin d'en assurer l'efficacité tout en limitant au maximum les dommages collatéraux. Ces initiatives ont été adoptées en collaboration étroite avec les autorités militaires des Nations Unies et de l'OTAN, conformément aux nouvelles modalités que mentionne le Secrétaire général dans sa lettre du 1er août.

Je tiens à souligner une nouvelle fois que ces frappes aériennes n'ont pas un caractère punitif : comme l'a dit justement notre collègue allemand, le but de ces frappes est d'empêcher de nouveaux épisodes épouvantables comme le récent massacre à Sarajevo. En bref, ces frappes ont pour but de mettre un terme à toutes les attaques dirigées contre les zones de sécurité, d'obliger les Serbes bosniaques à retirer leurs armes lourdes des zones d'exclusion de Sarajevo et d'assurer la pleine liberté de mouvement à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), ainsi qu'aux autres organisations humanitaires.

En d'autres termes, il s'agit de convaincre les dirigeants de Pale qu'ils doivent honorer les engagements qu'ils ont d'ailleurs eux-mêmes pris dans le passé. C'est là le seul et unique objectif d'une alliance — l'Alliance de l'Atlantique Nord — dont l'Italie est fière d'être un membre fonda-

teur, et aux opérations aériennes de laquelle elle participe maintenant directement en Bosnie-Herzégovine, avec ses avions, après avoir fourni dans le passé un appui logistique substantiel.

À plusieurs occasions, par le passé, nous avons fait remarquer que ces opérations militaires ne devaient pas être une fin en soi. Elles devaient être considérées dans le contexte d'un effort politique et diplomatique plus large de la communauté internationale — un effort dont le but doit être le rétablissement de la paix en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de l'ex-Yougoslavie.

Nos dernières pensées vont à ceux qui continuent de souffrir : les civils innocents qui, contraints de quitter leurs foyers sont devenus des sans-abri errant de place en place, vivant dans l'insécurité et même, jusqu'à ce jour, sans espoir. Je voudrais, pour terminer, leur donner l'assurance que mon pays continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour ramener la paix dans une région si proche de l'Italie — et pas seulement sur le plan géographique.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est la représentante de la Bosnie-Herzégovine, à qui je donne la parole.

Mme Kalajdzisalihović (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Ma délégation est certaine que l'action que le Conseil engagera sous votre direction sera sûre et prudente. En outre, je tiens à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti de l'Indonésie pour avoir dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine appuie pleinement l'action menée par les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre les objectifs militaires des Serbes de Karadzic, et estime que la légitimité de cette action ne fait aucun doute. Cette action était envisagée par la résolution 836 (1993), pour laquelle les 15 membres du Conseil de sécurité ont voté. Les frappes aériennes contre les objectifs militaires des Serbes de Karadzic sont le seul moyen de mettre fin à la terreur et au massacre de civils innocents commis de sang froid dans les zones de sécurité, et de protéger ces zones d'éventuelles invasions, telles que celles qui se sont produites récemment dans les zones de sécurité de Srebrenica et de Zepa.

Depuis leur établissement, les zones de sécurité ont été essentiellement privées de tout ce qui est nécessaire à leur survie, au moyen d'interruptions malveillantes et criminelles des approvisionnements en eau, en électricité, en gaz et de toutes les sortes de communications avec le monde extérieur ainsi qu'en empêchant constamment la Force de protection des Nations Unies et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'exécuter leurs missions humanitaires et de fournir l'aide nécessaire à notre population. Est-ce que cela signifie que la remise en cause de cette action de l'ONU et de l'OTAN, dont les objectifs sont finalement de faire cesser ce terrorisme insupportable et inacceptable et la dégradation de l'ONU, est également une acceptation d'une nouvelle trahison du respect dû à cette organisation mondiale considérée comme un club stérile d'orateurs, voire le retour du monde à une époque d'affrontement et de polarisation qui, pendant des décennies, ont rongé l'organisation mondiale?

Aujourd'hui la réponse de la communauté internationale aux 41 mois de terreur imposée à la population civile — qui a réduit la République de Bosnie-Herzégovine en poussière et en cendres et délibérément effacé de la face de la terre des trésors inestimables créés sur ce territoire pendant des milliers d'années — arrive malheureusement avec beaucoup de retard. Elle arrive après que plus de 200 000 non-Serbes, dont une majorité de musulmans bosniaques, ont été tués; après que 500 000 personnes ont été blessées, dont beaucoup à vie; et que plus de 1,5 million de personnes ont été chassées des territoires occupés par les Serbes de Karadzic au cours de purges ethniques à caractère de génocide.

L'action de l'ONU et de l'OTAN est menée très soigneusement avec l'intention de réduire au silence les armes de la terreur incontrôlée ou de les déplacer à une distance à partir de laquelle elles ne pourront plus tuer des civils dans les rues de Sarajevo. Elle a été entreprise seulement lorsque Pale, une nouvelle fois, a rejeté avec mépris la demande selon laquelle les mêmes armes devaient être retirées au-delà de la zone d'exclusion. Cette action a clairement révélé l'existence des stocks illimités d'armes et de munitions qui sont à la disposition des Serbes de Pale et a montré à quel point les terroristes ont l'avantage en matière d'artillerie lourde et de matériel de guerre sur les forces armées de la République de Bosnie-Herzégovine.

L'action de l'ONU et de l'OTAN compromet, de façon déplaisante, l'embargo sur les armes en tant que moyen d'appui à l'agresseur et en tant que moyen de maintenir sa

supériorité sur des civils sans armes et leurs défenseurs, et montre sans le moindre doute que l'embargo sur les armes touche uniquement le Gouvernement légal de la République de Bosnie-Herzégovine. Après cette action, il convient de se poser la question de savoir comment il se fait que le monde tolère le flux incontrôlé d'armes, de munitions, de carburant et d'autres matériels de guerre à l'intention des Serbes de Karadzic, avec toutes ses conséquences mortelles, et en même temps empêche avec entêtement et sans pitié toute action permettant au Gouvernement légal de la République de Bosnie-Herzégovine d'exercer le droit naturel de tout Membre des Nations Unies à la légitime défense.

Toutes ces circonstances tragiques — tous les illogismes, le fait d'empêcher le Gouvernement légal de la République de Bosnie-Herzégovine de se défendre et le fait de céder aux criminels de Pale officiellement accusés de crimes de guerre — n'ont pas encore provoqué le genre d'inquiétude manifestée maintenant par certains membres du Conseil de sécurité en raison des mesures légales et justifiées qui ont été prises pour stopper finalement et mettre fin au terrorisme qui, aujourd'hui encore, a fait sept autres victimes, blessées par le bombardement, par les Serbes, d'un quartier civil de Sarajevo.

L'ONU et le Conseil de sécurité doivent au moment d'agir être uniquement guidés par les normes et les principes de la Charte des Nations Unies et d'autres documents importants du droit international, et non par des intérêts passagers, partiels et égoïstes et d'autres motifs dénués de principes. Avec la déclaration de principes adoptée aujourd'hui à Genève, le moment présent est vital pour prendre un virage décisif et épargner enfin au monde une reprise de la guerre froide qui, malheureusement, se fait jour actuellement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de la Bosnie-Herzégovine des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant du Pakistan dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamal (Pakistan) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Drobnjak (Croatie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, le Conseil s'engagera sur une voie sûre et prudente. En outre, je tiens, au nom de ma délégation, à remercier sincèrement S. E. l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti de l'Indonésie d'avoir dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La République de Croatie appuie pleinement et fermement l'opération actuellement en cours de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans la République de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire de continuer de faire pression sur la partie des Serbes bosniaque et que l'action de l'OTAN contribuera de façon décisive à un règlement pacifique d'ensemble et durable dans la région. La Croatie contribue à cet effort en permettant l'utilisation de son espace aérien par les forces aériennes de l'OTAN et en mettant ses ports à la disposition de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour qu'elle puisse recourir à sa capacité de réaction rapide. La Croatie continuera d'accorder son appui sans réserve et son assistance à ces entreprises de la communauté internationale, convaincue que nous nous sommes enfin engagés sur la voie qui mène à la paix et à la stabilité dans cette partie de l'Europe.

Tout en appuyant la dernière initiative de paix, je voudrais souligner l'importance d'une mutuelle reconnaissance des pays dans la région de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie. Il est essentiel de protéger et de respecter inconditionnellement toutes les frontières internationales dans la région, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États ayant succédé à l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie. Ce n'est qu'après que le Gouvernement de Belgrade aura reconnu la Bosnie-Herzégovine et la Croatie qu'il sera possible à la communauté internationale de conclure qu'il a abandonné sa recherche d'une «Grande Serbie» et que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) s'est engagée de bonne foi dans le processus de paix.

À cet égard, ma délégation doit dire que la Croatie n'est guère encouragée par la répugnance manifestée au-

aujourd'hui par la délégation de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à souscrire au principe fondamental de la réintégration pacifique de la Slavonie orientale dans le reste de la République de Croatie.

Enfin, je voudrais souligner que la Croatie reste déterminée à poursuivre la voie de la paix ouverte aujourd'hui à Genève.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Croatie des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je l'invite à reprendre le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à la décision prise auparavant lors de la réunion, j'invite à présent l'Ambassadeur Dragomir Djokic à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Djokic (*interprétation de l'anglais*) : La République fédérative de Yougoslavie demande instamment au Conseil de sécurité de prendre résolument et d'urgence des mesures pour mettre fin aux frappes aériennes impitoyables et absurdes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi qu'aux attaques que lance la Force de réaction rapide contre des cibles militaires et civiles des Serbes bosniaques. La paix en Bosnie-Herzégovine ne peut être obtenue par le bombardement sans merci de l'un des belligérants, les Serbes bosniaques, pour essayer de les soumettre à la volonté de l'alliance occidentale. Conformément à la position que la République fédérative de Yougoslavie a adoptée depuis le début du conflit en Bosnie-Herzégovine, la paix ne peut être obtenue qu'en respectant sans réserve et sur un pied d'égalité les intérêts vitaux des trois peuples.

Les frappes aériennes de l'OTAN ont débuté en tant que mesure de représailles à la suite des tirs d'artillerie sur Sarajevo, dont les coupables n'ont jamais été clairement et catégoriquement identifiés. Toutefois l'ampleur, l'intensité et la durée des frappes vont bien au-delà de simples mesures de représailles, et leur objectif manifeste est d'infliger d'importants dommages à la capacité militaire des Serbes bosniaques, à l'infrastructure économique et même aux installations civiles. L'ampleur et l'intensité des bombardements dépassent largement le mandat qui avait été donné au Secrétaire général et à l'OTAN par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de protéger les zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

La question de savoir quelle autorité morale l'OTAN et l'ONU peuvent avoir de poursuivre une campagne sans relâche de bombardements massifs de la République de

Srpska, qui entraînent des dommages matériels sans précédent et la mort de nombreuses personnes parmi la population civile, doit être posée.

La poursuite d'attaques aériennes et autres avec simultanément des demandes de négociations est inacceptable et incompréhensible lorsque l'on sait que les dirigeants de la République de Srpska ont accepté les négociations et se sont montrés disposés à reprendre, avec la République fédérative de Yougoslavie, les efforts visant à trouver une solution acceptable pour toutes les parties au conflit.

La poursuite des frappes aériennes de l'OTAN et des mesures prises par la Force de réaction rapide de l'ONU constituent une attaque directe contre les négociations de paix en cours. Il est absolument impossible de comprendre pourquoi l'OTAN et l'ONU poursuivent leur campagne aérienne et terrestre impitoyable contre les Serbes de Bosnie, alors que des progrès importants ont été réalisés à la réunion ministérielle qui s'est tenue aujourd'hui à Genève entre les Ministres des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine et au cours de laquelle les principes fondamentaux pour l'établissement d'une paix juste et durable ont été adoptés.

La poursuite des frappes aériennes ne peut qu'alimenter les ambitions des parties qui, en Bosnie-Herzégovine, sont en faveur de l'option de guerre. En s'attaquant de façon impitoyable aux Serbes de Bosnie, l'OTAN adresse en fait un message extrêmement clair aux musulmans de Bosnie, à savoir qu'elle est disposée à combattre à leurs côtés et à affaiblir les Serbes bosniaques au point de permettre à l'armée musulmane d'obtenir un avantage militaire important. Il est certain que ce genre de politique ne peut conduire à la paix et ne peut qu'entraîner une escalade incontrôlable du conflit et son extension à toute la région des Balkans et au-delà, avec des conséquences imprévisibles.

En s'écartant des principes traditionnels de maintien de la paix, de neutralité et d'impartialité, l'ONU et l'OTAN se sont engagées sur une pente glissante qui risque de les conduire à une nouvelle implication aux côtés des musulmans de Bosnie et de les entraîner dans une guerre de grande ampleur contre les Serbes de Bosnie.

Alors qu'une chance réelle de paix juste et durable, qui satisferait les intérêts vitaux des trois peuples de la Bosnie-Herzégovine, est enfin à notre portée, il est essentiel de ne pas la laisser passer et de faire en sorte que toutes les mesures soient prises pour que cessent immédiatement les

frappes aériennes de l'OTAN qui menacent de saper le processus de paix tout entier.

Le conflit en Bosnie-Herzégovine a des incidences gravement déstabilisatrices et dangereuses non seulement sur les Balkans, mais également pour l'avenir de la paix et de la sécurité dans toute l'Europe. En décidant de prendre parti pour les Musulmans de Bosnie contre les Serbes de Bosnie, l'OTAN a soulevé des questions graves concernant l'avenir de la sécurité et de la coopération en Europe. La Fédération de Russie a exprimé à juste titre sa vive préoccupation quant au fait qu'elle n'a pas été consultée au sujet des frappes aériennes et s'est énergiquement opposée à la décision de l'OTAN de les poursuivre. Nous nous félicitons de cette démarche de la Fédération de Russie, car elle est pleinement conforme à la position défendue par la République fédérative de Yougoslavie depuis le début de la crise en Bosnie-Herzégovine, à savoir qu'un règlement politique est la seule solution possible si la communauté internationale cherche véritablement à instaurer la paix en Bosnie-Herzégovine et la stabilité dans tous les territoires de l'ex-Yougoslavie.

La crédibilité de l'OTAN ne peut être renforcée en obligeant les Serbes de Bosnie à accepter des solutions contraires à leurs intérêts vitaux. La paix ne peut être obtenue que par un processus politique laborieux et très difficile — mais réalisable —, dans lequel les intérêts vitaux de tous les peuples de Bosnie-Herzégovine seront satisfaits.

La République fédérative de Yougoslavie est prête à déployer les plus grands efforts en vue de la réalisation d'une paix durable dans les Balkans. Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin qu'un compromis équilibré et équitable soit obtenu sur la base des principes fondamentaux qui ont été acceptés à Genève aujourd'hui. Toutefois, si le bombardement cruel des Serbes de Bosnie se poursuit, la République fédérative de Yougoslavie ne pourra être tenue pour responsable des conséquences tragiques qui pourraient s'ensuivre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zlenko (Ukraine) (*interprétation du russe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation de l'Ukraine, de vous féliciter chaleureusement de votre accession aux importantes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je tiens à dire que je suis certain que le savoir-faire politique et diplomatique dont vous faites

preuve au poste extrêmement important que vous occupez à l'Organisation des Nations Unies nous aidera à résoudre les problèmes les plus complexes auxquels nous sommes confrontés. Je souhaite aussi exprimer ma reconnaissance à M. Wisnumurti pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'août.

Nous nous félicitons tout particulièrement de pouvoir intervenir dans le cadre de cette séance du Conseil de sécurité convoquée à la demande pressante de la Fédération de Russie. À notre avis, cette séance est tout à fait opportune compte tenu de la rencontre de Genève, et plus particulièrement de ses résultats, et si l'on considère la situation qui règne aujourd'hui dans les Balkans.

En Ukraine, les résultats de la rencontre à Genève des Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie ont suscité de grands espoirs. Pour nous, la situation dans les Balkans est arrivée à un tournant. Un dialogue direct a repris entre les parties au conflit sanglant sur le territoire d'une des anciennes républiques yougoslaves. Les principes fondamentaux acceptés par les Ministres des affaires étrangères des trois parties à Genève jettent à notre avis les bases solides d'un règlement pacifique en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que le règlement de la question des paramètres de la division territoriale entre les éléments constitutifs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, comme elle avait été décidée par les Accords de Washington, et la République de Srpska, ainsi que l'octroi aux deux parties du droit d'entretenir des relations particulières avec les pays voisins, à condition que soient respectées la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, correspondent pleinement aux intérêts de tous les groupes nationaux en Bosnie-Herzégovine. En outre, ce sont des principes parfaitement équilibrés.

Pourtant, nous comprenons que ces décisions de la plus haute importance ne sont qu'un premier pas sur une voie très difficile qui conduira à la paix sur cette terre qui a déjà tant souffert. Il reste encore beaucoup à faire, et les parties aux négociations doivent renoncer aux préventions qu'ils ont les uns contre les autres et faire preuve de courage politique, ce qui permettra de sortir du cercle vicieux de la violence et des guerres fratricides dans les Balkans.

Comprenant toute la difficulté du conflit bosniaque, l'Ukraine a toujours estimé que ce n'est que grâce à la paix et à la volonté de compromis de toutes les parties au conflit qu'il sera possible de régler le problème. Nous souhaitons ardemment apporter notre aide aux parties au conflit, et l'Ukraine, dans la personne de son Président, M. Leonid

Kuchma, a exprimé sa volonté de proposer sa médiation lors de la reprise du processus qui doit conduire à la paix. En disant cela, je tiens à souligner que tout ce qui intéresse l'Ukraine dans les Balkans, c'est l'établissement d'une paix durable : une paix qui permettrait à notre État de développer des relations complètes et mutuellement avantageuses avec tous les pays de l'ex-Yougoslavie.

Compte tenu des progrès enregistrés dans les négociations de Genève, l'Ukraine confirme l'invitation lancée aux dirigeants de la République de Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République de Serbie à tenir des négociations à Kiev sur l'ensemble des problèmes du règlement pacifique en Bosnie-Herzégovine, et ce afin de faire de nouveaux progrès dans ce domaine.

Les accords de Genève nous placent devant deux nouveaux problèmes. Premièrement, compte tenu des progrès extrêmement encourageants qui ont été faits dans le processus du règlement de paix dans les Balkans, il serait souhaitable d'envisager l'arrêt des bombardements contre les objectifs militaires des Serbes de Bosnie par les avions de l'OTAN. À notre avis, une telle mesure contribuerait à créer un climat favorable lors des négociations et à renforcer la confiance entre les parties.

Deuxièmement, il est une autre question qui est encore plus actuelle. C'est celle de la levée des sanctions économiques à l'encontre de la République fédérative de Yougoslavie qui, par sa position pleine de retenue et très équilibrée face aux derniers événements dramatiques du conflit sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, a manifesté clairement sa volonté de rechercher la paix. La délégation de l'Ukraine a l'intention de faire connaître de façon détaillée sa position sur cette question lorsque nous examinerons la question de la levée des sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie dans un proche avenir.

Pour conclure, l'Ukraine souhaite dire qu'elle est reconnaissante à tous les pays qui, par leurs efforts, ont contribué à l'amorce de pourparlers de paix directs en Bosnie-Herzégovine, faisant ainsi renaître l'espoir de voir réaliser une paix complète et durable dans les Balkans.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles extrêmement aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous adresser mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. La délégation égyptienne est convaincue que votre sagesse et vos qualités de dirigeant bien connues conduiront le Conseil à des résultats concrets dans le traitement des crises internationales délicates dont il est actuellement saisi.

Je tiens également à exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti, Représentant permanent de l'Indonésie, pour les efforts constants qu'il a déployés à la présidence du Conseil le mois dernier.

La délégation égyptienne n'évoquera pas aujourd'hui en détail la tragédie humaine qui se déroule actuellement sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine. En effet, ma délégation a déjà évalué plus d'une fois les dimensions du problème et exposé son point de vue à plusieurs reprises. De même, nous avons déclaré devant le Conseil que la Bosnie-Herzégovine est un État Membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle risque de disparaître graduellement, au vu et au su du monde entier. Nous avons dit que le Conseil se devait d'assumer toutes ses responsabilités à cet égard.

Cette réunion se tient à la suite de l'agression lancée par les Serbes de Pale contre la République de Bosnie-Herzégovine, agression qui se poursuit aujourd'hui encore et qui empêche le peuple de Bosnie-Herzégovine de jouir de la liberté et de la démocratie. Ce peuple a subi les pratiques les plus odieuses du néo-racisme appelé «nettoyage ethnique», qui, en fait, n'est qu'une forme de génocide. À preuve les événements qui ont eu lieu à Srebrenica et à Zepa, toutes deux zones de sécurité, qui ont fini par tomber sous la domination militaire des forces serbes. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera d'être vigilant et conscient du sort qui menace Gorazde, également zone de sécurité.

L'Égypte se félicite de tous les efforts de paix et des plans de paix internationaux visant à mettre fin au conflit sanglant en Bosnie. Par ailleurs, nous tenons à affirmer les principes suivants : premièrement, l'inadmissibilité de la logique du règlement entre l'agresseur et la victime de l'agression sur la base de propositions de règlement régional et de cartes de partage du territoire ou sur la base de l'usage de la carotte et du bâton. En effet, le Gouvernement bosniaque a accepté les plans de paix qui ont été proposés alors que la partie serbe les a rejetés en bloc.

Deuxièmement, la pression exercée sur la partie la plus faible pour obtenir de nouveaux compromis régionaux dans des zones stratégiques ou dans des régions vitales de la Bosnie-Herzégovine sous prétexte de trouver une solution applicable représente un pas en arrière et une renonciation par la communauté internationale au respect de l'intégrité territoriale de cet État Membre de l'ONU victime d'agression.

Troisièmement, la cession de certaines parties des zones de sécurité à la partie serbe dans le cadre du partage actuel signifie que l'ONU se soustrait aujourd'hui à la nécessité de protéger un État qu'elle a elle-même créé. Elle constitue également une violation de l'engagement pris en vertu des résolutions du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Quatrièmement, on ne peut accepter un nouveau tracé du territoire de la Bosnie-Herzégovine de manière à consacrer les résultats de la politique de «nettoyage ethnique» qui a été condamnée par la communauté internationale.

L'Égypte fournit des contingents à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Elle a même un bataillon dans la ville de Sarajevo. L'Égypte estime que les frappes aériennes effectuées par les avions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité contre des cibles militaires serbes qui continuent de défier de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité et de menacer la sécurité des forces internationales doivent continuer. Ces forces serbes continuent d'attaquer les zones d'exclusion créées en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il suffit de dire à cet égard qu'il y a quelques mois, la partie serbe a humilié la communauté internationale tout entière. En effet, cette partie a pris des éléments de la FORPRONU en otages, s'en servant comme d'un bouclier humain. Cela représente un précédent grave, qui menace l'existence même de l'ONU, sape sa crédibilité et nuit à la performance des forces de maintien de la paix en général.

Nous espérons que l'OTAN et tous les États persisteront dans cette attitude, qui est favorable au processus de négociation actuel, et qu'ils fourniront les moyens de dissuasion militaire nécessaires pour contraindre la partie serbe intransigeante à se conformer aux exigences de la légalité internationale et à réagir favorablement aux propositions de paix.

L'Égypte a suivi tout le processus des réunions internationales qui ont lieu en ce moment. Les États-Unis y ont déployé beaucoup d'efforts, ce dont nous nous félicitons. En conclusion, l'Égypte espère que ces réunions conjointes

donneront des résultats, tant à Genève qu'au sommet des États Membres qui doit se tenir prochainement. Nous espérons également que ces rencontres internationales aboutiront à un accord de paix global, juste et durable en Bosnie-Herzégovine, capable de garantir à son gouvernement la souveraineté sur son territoire conformément aux conditions acceptées par ce gouvernement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Çelem (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Nous sommes convaincus que, sous votre direction compétente, le Conseil s'acquittera avec succès de ses responsabilités. Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti, de l'Indonésie, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois d'août.

Il y a longtemps que les violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant la Bosnie-Herzégovine, notamment les résolutions 824 (1993) et 836 (1993) sont commises en toute impunité. Nous avons même été les témoins profondément indignés de la chute, en juillet dernier, de deux zones qui avaient été déclarées zones de sécurité par l'ONU. L'inaction de la communauté internationale a enhardi les agresseurs, qui ont continué à défier le droit international. Ils ont intensifié leurs attaques contre d'autres zones de sécurité. La réaction appropriée à l'agresseur, attendue depuis longtemps, n'est venue qu'après qu'un autre massacre eut été commis sur le marché de Sarajevo. Nous estimons que l'opération conjointe ONU-Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), si tardive soit-elle, constitue un pas très important dans la bonne direction. Dans ce contexte, nous appuyons fermement la déclaration du Secrétaire général en date du 5 septembre 1995 sur la reprise des opérations aériennes. Nous sommes d'avis que cette opération ne devrait prendre fin que lorsque ses objectifs auront été pleinement atteints. La participation de la force de réaction rapide à cette opération est également pleinement conforme au mandat énoncé dans diverses résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 998 (1995).

La Turquie est fermement en faveur d'un règlement négocié. Toutefois, nous pensons qu'un tel règlement devrait être juste et viable, et nous sommes d'avis qu'il ne peut être négocié alors que l'agression et le génocide se poursuivent sans relâche. Avant tout, il faut qu'un climat propice à des négociations crédibles soit créé. Cela ne sera possible que si nous restons déterminés à ne pas laisser l'agresseur continuer à défier ouvertement le droit international.

Nous faisons nôtre le programme en 12 points pour la paix en Bosnie, tel qu'annoncé par le Président Alija Izetbegovic le 18 août 1995. Nous appuyons sans réserve les idées contenues dans ce programme. Sur la base des principes convenus aujourd'hui à Genève par les trois Ministres des affaires étrangères, nous espérons qu'une paix juste et viable sera réalisée sur la base du caractère multiculturel, multireligieux et multiethnique de la Bosnie-Herzégovine.

Nous devrions continuer d'agir résolument pour mettre un terme à l'agression la plus sanglante et aux crimes les plus cruels commis contre l'humanité depuis la dernière guerre mondiale. Nous devons rétablir le prestige et l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à notre détermination, nous accroîtrons les chances d'un véritable processus de paix.

Gardant ces considérations à l'esprit, nous nous félicitons des conclusions de la réunion tenue aujourd'hui à Genève entre les Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de la Croatie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain et dernier orateur est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kamal (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité sous votre présidence, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de votre accession à cette haute fonction. Je suis certain que sous votre conduite compétente et avisée, le Conseil saura s'acquitter avec succès de ses responsabilités. Je voudrais également exprimer mon admiration à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Indonésie, pour la manière remarquable dont il a dirigé les affaires du Conseil au cours de son mandat.

Il ne fait aucun doute que la déclaration de principes signée aujourd'hui à Genève ouvre de nouvelles possibilités

de mettre fin au conflit sanglant et aux actes d'horreur, de génocide et de «nettoyage ethnique» perpétrés en Bosnie, qui ont entaché honteusement la conscience du monde et la capacité des Nations Unies à dissuader l'agression à de la faire reculer.

Si cette possibilité s'ouvre aujourd'hui, cela est dû, dans une large mesure, à l'action vigoureuse et aux frappes aériennes menées contre les positions des Serbes de Bosnie. Seules ces frappes, et la détermination qui les a motivées, ont éliminé la menace de nouvelles attaques serbes du type de celles dont nous avons été témoins précédemment, non seulement sur la place du marché de Sarajevo et à Tuzla, mais en fait sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine au cours de ces derniers mois et années.

Le Pakistan, avec de nombreux autres pays, a maintes fois demandé instamment que de telles mesures militaires énergiques soient prises, et ce, dès le début. Si cela avait été fait, et si l'embargo injuste sur les armes décrété contre la Bosnie-Herzégovine avait été levé, peut-être l'accord d'aujourd'hui aurait-il vu le jour plus tôt et beaucoup de douleur, de souffrances et de honte auraient pu être évitées.

Nous espérons à présent que les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) continueront à faire montre de la même détermination. Ce n'est qu'alors qu'il y aura une chance de faire en sorte que le règlement politique dont la base a été jetée aujourd'hui sera juste, équitable et durable, sans acquiescer pour autant aux actes criminels et à l'agression auxquels nous avons assisté dans le passé. Ce n'est qu'ainsi que l'Organisation des Nations Unies pourra défendre les principes de sa Charte et le contenu de ses résolutions et décisions.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'autres orateurs. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 20 h 25.